



Campagne de bourse de collège 2023-2024

publié le 11/09/2023

Mesdames, Messieurs,

La campagne annuelle de bourses de collège a débuté le 1er septembre 2023.

Votre enfant vous a remis un document concernant les modalités d'attribution de la bourse de collège.

Les demandes de bourses qui ont été faites en ligne l'année dernière sont automatiquement reconduites cette année. Cependant vous devez vérifier sur votre espace Educonnect - bourse de collège que vous pouvez toujours en bénéficier.

Accès au simulateur de bourse :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Pour toute aide ou information complémentaire, vous pouvez me contacter au 05.45.82.32.32

La campagne de bourse de collège s'achèvera **le jeudi 19 octobre 2023**.

Pour faire votre demande vous devez vous munir de vos identifiants Educonnect que le collège vous a remis (vous pouvez contacter le secrétariat pour les récupérer) et vous connecter à :

<https://ent16.lacharente.fr/>

Vous allez avoir accès au Portail des Téléservices (voir image ci-dessous) et faire votre demande en ligne.

Munissez vous de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 et laissez vous guider.

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-claude-boucher-cognac/sites/coll-claude-boucher-cognac/IMG/png/portail_des_teleservices.png

Si vous rencontrez des difficultés à vous connecter ou à finaliser votre demande, contactez le secrétariat.

Pour les parents qui auraient fait leur déclaration d'impôt tardivement et qui n'ont pas reçu leur avis d'imposition au 20 octobre, un dossier papier peut être déposé au secrétariat. Il sera validé et instruit que si **l'avis d'imposition est réceptionné au secrétariat avant le 31 janvier 2023**.

Portfolio

